

Non aux sanctions contre les directeurs et les directrices qui poursuivent la grève administrative. Non aux « super directeurs ».

SUD ÉDUCATION dénonce les pressions et les sanctions (retrait d'un jour de salaire) prises contre les directeurs-trices pour « service non fait ».

SUD ÉDUCATION soutient les directeurs-trices en grève administrative. C'est un moyen d'action pour obtenir des améliorations de leurs conditions de travail.

Les IEN ont mené, en 2005, un blocage administratif partiel et cela a payé ! Mais aujourd'hui certains exercent des pressions sur des collègues en grève administrative.

LE MINISTÈRE propose un « statut d'emploi » pour les directeurs : poste à profil limité à 5 ans renouvelable une fois, révocable à tout moment par l'administration. Ces personnels seraient détachés, resteraient dans leur corps d'origine mais auraient une grille indiciaire séparée.

SUD ÉDUCATION est :

- **Contre tout statut, même déguisé, de chef d'établissement dans les écoles.**
- **Contre toute mise en concurrence des écoles entre elles.**
- **Contre les EPEP**

SUD ÉDUCATION se prononce :

- **Pour la formation de tous les personnels au travail collectif.**
- **Pour les 3 heures de concertation hebdomadaires (24+3)**
- **Pour l'augmentation des décharges attribuées aux écoles.**
- **Pour la création, dans les écoles, d'emplois administratifs tenus par des personnels titulaires et formés, relevant de la Fonction Publique d'État.**
- **Pour que les autorisations de sorties scolaires relèvent de l'IEN.**

Pour la responsabilité des biens et des personnes, il serait dangereux pour les directeurs d'avoir les mêmes responsabilités qu'un chef d'établissement du 2nd degré. Cela le rendrait responsable des locaux 24 heures sur 24 et 365 jours sur 365. Actuellement, le directeur n'est responsable « que » sur le temps scolaire.

SUD Éducation 66 travaille à la mise en place d'une intersyndicale sur le thème de la direction et plus globalement premier degré : ISSR, T1...